Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 089-218900918-20260831-DE_070_2026-DE

CHÂTEL CENSOIR
LA MAIRIE

République française
YONNE
CHATEL CENSOIR - COMMUNE

Séance du lundi 31 août 2026

Membres en exercice : 15

Présents : 12

Votants:

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation: 24/08/2026

Le trente et un août deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence d'Olivier MAGUET,

Présents : Olivier MAGUET, Joël BOISSIERE, Patricia COL, Flavie ROUSSEAU, Annick IENZER, Clara CHADELAUD, Mike SALIGOT, Francine VINTZEL, Christophe OPEC, Johan SCHOLLAERT, Yasmina ROULT, François CANIVET

Représentés : Jean-Jacques DEBIEVE représenté par Joël BOISSIERE, Gwenaëlle JANIK représentée par Clara CHADELAUD, Stéphane JACQUES représenté par Olivier MAGUET

Excusés :

Absents:

Contrat de maitrise d'ouvrage déléguée à la CCVAM pour la pose de miroirs de sécurité routière - (DE_070_2026)

Le Maire expose au Conseil municipal le projet d'implantation de 3 miroirs de sécurité routière aux carrefours suivants en agglomération : rue Cotteau/rue des Vaux Roumis, carrefour de la Côte d'Oson, rue de la Fontaine/rue de Magny ainsi que le projet d'implantation d'un panneau d'impasse sur un mât à l'entrée de l'impasse Fillon Roger. Il propose que l'acquisition et la pose de ces miroirs et de ce panneau soit déléguée à la CCAVM dans le cadre du marché mutualisé de signalétique adopté par le Conseil communautaire du 28 juillet 2026.

Il précise au Conseil municipal que les frais de MOA déléguée de la CCAVM seront ajoutés aux frais de fourniture et de pose des éléments à hauteur de 5% du montant total.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

ACCEPTE l'implantation de 3 miroirs de sécurité routière aux carrefours suivants en agglomération : rue Cotteau/rue des Vaux Roumis, carrefour de la Côte d'Oson, rue de la Fontaine/rue de Magny ainsi que l'implantation d'un panneau d'impasse sur un mât à l'entrée de l'impasse Fillon Roger.

AUTORISE le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée à la CCAVM pour l'acquisition et la pose de ces éléments.

AUTORISE le Maire à signer tout autre document inhérent à la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits, et que dessus ont signé tous les membres présents.

Secrétaire de séance

Joël BOISSIERE

Le Maire,

Olivier MAGUET